

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit

34 place Viarme – CS 90928

44009 Nantes Cedex 1

MALEVAUT-NAUD

55 boulevard François Arago

79180 Chauray

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée générale

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE

La Garde – Route de Paris

44949 Nantes Cedex 9

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 1.1 Principes et Méthodes comptables de l'annexe des comptes consolidés (décision IFRS IC IAS 19).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié

Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la Caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à 153,7 M€.

Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de crise de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la Caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), au titre des pertes de crédit attendues sur 12 mois (stage 1), et, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (stage 2).

Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du Groupe Crédit Agricole et au niveau de la Caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.

Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021, un montant de 125,4 M€ comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés, en raison de :

- l'importance des hypothèses prises en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;
- l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stage 1 et Stage 2).

Notre réponse face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues.

Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :

- les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,
 - le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie,
 - la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris la revue des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante,
 - la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;
-
- tester des données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;
 - contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;
 - apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
 - analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
 - examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour la raison suivante : à la date d'émission de notre rapport, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'a pas finalisé la présentation des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée par votre Assemblée générale du 27 mars 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers audit et du 12 mars 2001 pour le cabinet Malevaut-Naud.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Malevaut-Naud dans la 21^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et à Chauray, le 4 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Malevaut-Naud

Pierre Clavié

Olivier Destruel

Jean-Louis Gouttenègre

Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Atlantique Vendée en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire en date du 29 mars 2022**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	5
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	5
UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE	5
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	6
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	10
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	12
COMPTE DE RESULTAT.....	12
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	13
BILAN ACTIF	14
BILAN PASSIF	15
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	16
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	18
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	21
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	21
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i>	21
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i>	26
1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i>	61
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	64
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	67
3.1 <i>Risque de crédit</i>	67
3.2 <i>Risque de marché</i>	89
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i>	96
3.4 <i>Comptabilité de couverture</i>	99
3.5 <i>Risques opérationnels</i>	105
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	105
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES....	106
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i>	106
4.2 <i>Produits et charges de commissions</i>	107
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	107
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	108
4.5 <i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>	109

4.6	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	109
4.7	<i>Charges générales d'exploitation</i>	109
4.8	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	110
4.9	<i>Coût du risque</i>	111
4.10	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	112
4.11	<i>Impôts</i>	112
4.12	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	114
5	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	117
5.1	<i>Information sectorielle par secteur opérationnel</i>	117
5.2	<i>Information sectorielle par zone géographique</i>	118
6	NOTES RELATIVES AU BILAN.....	119
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i>	119
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	119
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	121
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	121
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	123
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	125
6.7	<i>Expositions au risque souverain</i>	127
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	129
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	131
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	132
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	133
6.12	<i>Immeubles de placement</i>	134
6.13	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	135
6.14	<i>Provisions</i>	136
6.15	<i>Capitaux propres</i>	138
6.16	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	143
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	144
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i>	144
7.2	<i>Effectif moyen de la période</i>	144
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	144
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	145

7.5	<i>Autres avantages sociaux</i>	148
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	148
8	CONTRATS DE LOCATION	149
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur</i>	149
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur</i>	151
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	152
10	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	154
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i>	156
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	160
11	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2021	169
11.1	<i>Information sur les filiales</i>	169
11.2	<i>Composition du périmètre</i>	170
12	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	171
12.1	<i>Participations non consolidées</i>	171
12.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées</i>	172
13	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021	172

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.

Siège social de la société :

La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001.

Forme juridique :

Société coopérative de crédit à capital variable.

Code NAF :

6419 Z.

Lieu de cotation :

Nantes.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut

prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficiaire de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 ^[1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ^[2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre

^[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

^[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1^{er} mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021

Informations relatives aux parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours de l'année 2021 :

Parties liées	Participation Directe (D) ou Indirecte (I) de la Caisse Régionale	% d'intérêt	Transactions conclues en 2021
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE IMMOBILIER PARTICIPATION	D	100,00%	Aucune transaction significative
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE	I	100,00%	Aucune transaction significative
ATLANTA	I	51,00%	Aucune transaction significative
PATRIMOINE SQUARE HABITAT	I	99,99%	Aucune transaction significative
CABLE	I	99,90%	Aucune transaction significative
SQUARE HABITAT OUEST IMMOBILIER	I	50,00%	Aucune transaction significative
PANORAMIC	D	100,00%	Aucune transaction significative
LE PERTUIS	D	100,00%	Aucune transaction significative
LE VILLAGE BY CA	D	100,00%	Aucune transaction significative
FONCIERE ATLANTIQUE VENDEE	D	100,00%	Aucune transaction significative
ATLANTIQUE VENDEE INNOVATION	D	100,00%	Aucune transaction significative

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	430 263	409 943
Intérêts et charges assimilées	4.1	(172 019)	(184 307)
Commissions (produits)	4.2	226 267	211 224
Commissions (charges)	4.2	(83 302)	(70 740)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 361	(477)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(81)	759
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		2 442	(1 236)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	36 362	12 366
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		□	□
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		36 362	12 366
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	315	(320)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Produits des autres activités	4.6	24 890	23 499
Charges des autres activités	4.6	(11 841)	(9 453)
PRODUIT NET BANCAIRE		453 296	391 735
Charges générales d'exploitation	4.7	(271 256)	(257 926)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(18 743)	(20 467)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		163 297	113 342
Coût du risque	4.9	(13 814)	(29 739)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		149 483	83 603
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	635	858
Variations de valeur des écarts d'acquisition		□	□
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		150 118	84 461
Impôts sur les bénéfices	4.11	(36 655)	(31 858)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		□	□
RÉSULTAT NET		113 463	52 603
Participations ne donnant pas le contrôle		□	□
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		113 463	52 603

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		113 463	52 603
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	3 096	(960)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	289 513	(82 654)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	292 609	(83 614)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(9 643)	3 671
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	282 966	(79 943)
Gains et pertes sur écarts de conversion		□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(13)	(110)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		□	□
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(13)	(110)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	3	31
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(10)	(79)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	282 956	(80 022)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		396 419	(27 419)
Dont part du Groupe		396 419	(27 419)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		□	□
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12	(997)	340

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	6.1	68 166	69 462
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	245 217	320 863
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		9 101	10 601
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		236 116	310 262
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	87 230	2 837
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 833 212	1 493 556
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		□	2 703
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 833 212	1 490 853
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	25 026 928	22 901 641
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 876 404	2 306 961
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		21 284 111	19 640 728
<i>Titres de dettes</i>		866 413	953 952
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		74 784	334 159
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	53 793	68 631
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	387 079	841 020
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Participation aux bénéfices différée		□	□
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	□
Immeubles de placement	6.12	11 132	11 222
Immobilisations corporelles	6.13	205 436	196 069
Immobilisations incorporelles	6.13	4 482	4 556
Ecarts d'acquisition		□	□
TOTAL DE L'ACTIF		27 997 459	26 244 016

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales	6.1	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 635	11 025
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		9 635	11 025
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		□	□
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	190 473	388 157
Passifs financiers au coût amorti		23 702 640	22 074 321
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	15 362 360	14 330 465
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	7 920 292	7 180 776
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	419 988	563 080
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 185	3 704
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	3 344	104
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	435 019	536 453
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Provisions techniques des contrats d'assurance		□	□
Provisions	6.14	84 864	88 852
Dettes subordonnées		□	□
			□
Total dettes		24 431 160	23 102 616
Capitaux propres		3 566 299	3 141 400
Capitaux propres part du Groupe		3 566 299	3 141 400
Capital et réserves liées		629 043	584 999
Réserves consolidées		2 306 579	2 269 540
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		517 214	234 258
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		□	□
Résultat de l'exercice		113 463	52 603
Participations ne donnant pas le contrôle		□	□
TOTAL DU PASSIF		27 997 459	26 244 016

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié	360 564	2 481 444	(625)	□	2 841 383	89	314 191	314 280	□	3 155 663	□	□	□	□	3 155 663	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Capitaux propres au 1er janvier 2020	360 564	2 481 444	(625)	□	2 841 383	89	314 191	314 280	□	3 155 663	□	□	□	□	3 155 663	
Augmentation de capital	30 056	(56)	□	□	30 000	□	□	□	□	30 000	□	□	□	□	30 000	
Variation des titres autodétenus	□	□	24	□	24	□	□	□	□	24	□	□	□	□	24	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Dividendes versés en 2020	□	(16 517)	□	□	(16 517)	□	□	□	□	(16 517)	□	□	□	□	(16 517)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Mouvements liés aux paiements en actions	□	771	□	□	771	□	□	□	□	771	□	□	□	□	771	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	30 056	(15 802)	24	□	14 278	□	□	□	□	14 278	□	□	□	□	14 278	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	□	(340)	□	□	(340)	(79)	(79 943)	(80 022)	□	(80 362)	□	□	□	□	(80 362)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	□	(340)	□	□	(340)	□	340	340	□	□	□	□	□	□	□	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Résultat 2020	□	□	□	□	□	□	□	□	52 603	52 603	□	□	□	□	52 603	
Autres variations	□	(782)	□	□	(782)	□	□	□	□	(782)	□	□	□	□	(782)	
Capitaux propres au 31 décembre 2020	390 620	2 464 520	(601)	□	2 854 539	10	234 248	234 258	52 603	3 141 400	□	□	□	□	3 141 400	
Affectation du résultat 2020	□	52 604	□	□	52 604	□	□	□	(52 603)	1	□	□	□	□	□	
Capitaux propres au 1er janvier 2021	390 620	2 517 124	(601)	□	2 907 143	10	234 248	234 258	□	3 141 401	□	□	□	□	3 141 400	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (3)	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité	390 620	2 517 124	(601)	□	2 907 143	10	234 248	234 258	□	3 141 401	□	□	□	□	3 141 400	
Augmentation de capital	44 220	(216)	□	□	44 004	□	□	□	□	44 004	□	□	□	□	44 004	
Variation des titres autodétenus	□	□	41	□	41	□	□	□	□	41	□	□	□	□	41	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Dividendes versés en 2021	□	(14 288)	□	□	(14 288)	□	□	□	□	(14 288)	□	□	□	□	(14 288)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	□	(78)	□	□	(78)	□	□	□	□	(78)	□	□	□	□	(78)	
Mouvements liés aux paiements en actions	□	139	□	□	139	□	□	□	□	139	□	□	□	□	139	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	44 220	(14 443)	41	□	29 818	□	□	□	□	29 818	□	□	□	□	29 818	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	□	993	□	□	993	(10)	282 966	282 956	□	283 949	□	□	□	□	283 949	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	□	997	□	□	997	□	(997)	(997)	□	□	□	□	□	□	□	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Résultat 2021	□	□	□	□	□	□	□	□	113 463	113 463	□	□	□	□	113 463	
Autres variations (4)	□	(2 331)	□	□	(2 331)	□	□	□	□	(2 331)	□	□	□	□	(2 331)	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021	434 840	2 501 343	(560)	□	2 935 623	□	517 214	517 214	113 463	3 566 300	□	□	□	□	3 566 299	

-
- (1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.
 - (2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective
 - (3) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective
 - (4) Le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-11, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-11-2, a nécessité une régularisation de 2 541 milliers d'euros au titre des exercices antérieurs, ayant vocation à progressivement se retourner jusqu'au 31 décembre 2024.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt		150 118	84 461
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		18 738	20 474
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	□	□	□
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		12 538	28 533
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	□	□	□
Résultat net des activités d'investissement		(635)	(858)
Résultat net des activités de financement		91	233
Autres mouvements		(28 101)	784
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		2 631	49 166
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 657 101	1 257 720
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(971 733)	(541 218)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		27 604	(236 683)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		365 768	(92 431)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	□	□	□
Impôts versés		(27 612)	(45 927)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		1 051 128	341 461
Flux provenant des activités abandonnées	□	□	□
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		1 203 877	475 088
Flux liés aux participations (1)		(7 519)	9 630
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(28 528)	(29 817)
Flux provenant des activités abandonnées	□	□	□
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(36 047)	(20 187)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		30 408	33 838
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		(4 206)	22 046
Flux provenant des activités abandonnées	□	□	□
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		26 202	55 884
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	□	□	□
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		1 194 032	510 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 365 841	855 056
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		69 462	78 621
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 296 379	776 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 559 873	1 365 841
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		68 166	69 462
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 491 707	1 296 379
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 194 032	510 785

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à (7 519) milliers d'euros, portant notamment sur la participation à l'augmentation de capital de UNEXO CAPITAL pour 6 887 milliers d'euros.

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et les Caisses Locales à ses actionnaires/sociétaires, à hauteur de 14 288 milliers d'euros pour l'année 2021, ainsi que la souscription de parts sociales de Caisses Locales par les sociétaires à hauteur de 44 550 milliers d'euros.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au 31 décembre, 2021, les remboursements de dettes obligataires s'élèvent à (3 650) milliers d'euros. En 2020, l'opération de titrisation originée par les 39 Caisses régionales et LCL avait permis à Crédit Agricole Atlantique Vendée de placer 32 950 milliers d'euros de titres seniors auprès d'investisseurs européens.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 ^{er} janvier 2021 (1)	Oui
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	1 ^{er} janvier 2021	Non
Amendement à IFRS 16 2 nd amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19	1 ^{er} avril 2021	Oui (2)

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1er janvier 2020.

(2) Application rétrospective au 1er janvier 2021.

Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans

les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

Bilan des transitions au 31/12/2021 :

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole SA, comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transités en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1er janvier 2022 des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoinrir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmée ultérieurement par les autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 9,3 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Total des actifs financiers hors dérivés	94 274	4 979 770	49 977	□	□	□	□
Total des passifs financiers hors dérivés	742 000	22 975 385		□	□	□	□
Total des notionnels des dérivés	200 324	28 696 161		□	□	□	□

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les autres indices, les contrats basculés vers le taux alternatif par activation de la clause de fallback ont été exclus du recensement. Par conséquent, les encours en EONIA et LIBOR CHF correspondent aux contrats dont la renégociation contractuelle n'était pas totalement finalisée au 31 décembre 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu de recours aux dispositifs législatifs en vigueur. Les encours en LIBOR GBP et JPY correspondent au stock résiduel de contrats pour lesquels les renégociations avec les clients n'ont pas abouti et qui devraient être couverts par le dispositif de la Commission Européenne en cours de mise en place¹.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies.

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1er janvier 2021 sans comparatif, s'élève à - 350 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (Cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations).

Les impacts sur les états financiers s'élèvent à -226 milliers d'euros en termes de provision sur engagements sociaux (Cf. notes 6.14 – Provisions) au 31 décembre 2021 en contrepartie des capitaux propres (effet de -167 milliers d'euros après prise en compte des effets fiscaux).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

¹Date prévisionnelle : fin T1 2022.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 - IFRS 1 <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i> , - IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> , et - IAS 41 <i>Agriculture</i>	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 16 Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 37 Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022	Oui
IFRS 17 Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023	Non

Normes IFRS 17 : Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2020, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis en 2021.

La version applicable dans le Groupe, i.e. celle de la norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne permet pour les entreprises d'assurance de l'UE d'exempter les contrats mutualisés intergénérationnels et avec compensation des flux de trésorerie de l'exigence de cohorte annuelle imposée par la norme telle qu'adoptée par l'IASB.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européennes au 31 décembre 2021.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.
Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

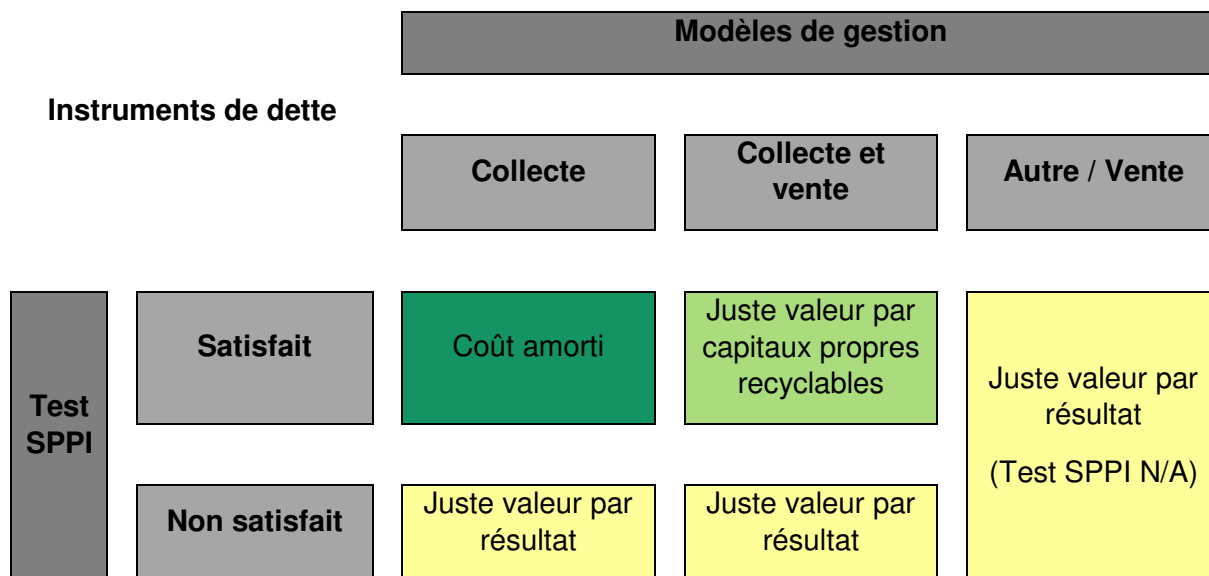
Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et

du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

○ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

• Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée appliquait sous IAS 39 :

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance / prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ **Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39**

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

○ **Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

❖ **Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature**

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1^{ère} étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^{ème} étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers. N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes,

raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
 - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de

l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (basculé de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;

- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière. Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
 - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;

- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.14 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, [L'entité] impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 *Paiements en actions et assimilés* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock-options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéficiaires" du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 10 ans

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

- a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'FRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

➤ **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Atlantique Vendée représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse

Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

➤ Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 269 185 milliers d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

➤ Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 537 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 31 décembre 2021.

➤ Réaménagement du refinancement

Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi son programme de réaménagement de son refinancement par :

- le remboursement par anticipation d'avances globales pour 155 millions d'euros contre 211 millions d'euros en 2020. Le montant de l'indemnité de remboursement par anticipation s'est élevé à 26 millions d'euros en 2021 contre 14 millions d'euros en 2020,
 - Les conditions de réaménagement de la dette financière en 2021 (variation de cash-flow inférieur à 10 %), conformément à IFRS 9, ont conduit à maintenir une partie de la dette au bilan et à comptabiliser une partie de l'indemnité de remboursement anticipé pour 26 millions d'euros en charge et en produit le gain réalisé sur la réduction du taux de refinancement pour 23,2 millions d'euros.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est assuré par la Direction des Risques. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	954 244	(292)					954 244	(292)	953 952
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	954 244	(292)					954 244	(292)	953 952
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(87 515)	(9)					(87 515)	(9)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	141 438	(127)					141 438	(127)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(228 953)	187					(228 953)	187	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(69)						(69)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	866 729	(301)					866 729	(301)	866 428
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	(14)						(14)		
Au 31 décembre 2021	866 715	(301)					866 715	(301)	866 414
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	176 884	□	□	□	□	□	176 884	□	176 884
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Stage 2 vers Stage 1	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers Stage 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Total après transferts	176 884	□	□	□	□	□	176 884	□	176 884
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(161 430)	(1)	□	□	□	□	(161 430)	(1)	□
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	7 077	(3)	□	□	□	□	7 077	(3)	□
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(168 507)	2	□	□	□	□	(168 507)	2	□
Passages à perte	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	(1)	□	□	□	□	□	(1)	□
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	□	1	□	□	□	□	□	1	□
Changements dans le modèle / méthodologie	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Total	15 454	(1)	□	□	□	□	15 454	(1)	15 453
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	□	□	□	□	5	□	5	□	□
Au 31 décembre 2021	15 454	(1)	□	□	5	□	15 459	(1)	15 458
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	□	□	□	□	□	□	□	□	□

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	18 783 726	(49 058)	863 968	(60 360)	281 714	(179 262)	19 929 408	(288 680)	19 640 728
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(540 496)	(14 394)	509 818	21 598	30 678	(10 720)		(3 516)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(956 845)	3 063	956 845	(12 044)				(8 981)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	429 202	(17 420)	(429 202)	31 541				14 121	
Transferts vers Stage 3	(19 573)	201	(24 784)	2 463	44 357	(13 280)		(10 616)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	6 720	(238)	6 959	(362)	(13 679)	2 560		1 960	
Total après transferts	18 243 230	(63 452)	1 373 786	(38 762)	312 392	(189 982)	19 929 408	(292 196)	19 637 212
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 741 392	12 166	(30 885)	(35 322)	(49 179)	36 245	1 661 328	13 089	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	4 915 106	(20 205)	180 537	(18 016)			5 095 643	(38 221)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(3 132 871)	10 403	(211 422)	8 535	(25 910)	22 321	(3 370 203)	41 259	
Passages à perte					(23 258)	21 820	(23 258)	21 820	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières				7	(11)	434	(11)	441	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		21 968		(25 848)		(9 533)		(13 413)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(40 843)					1 203	(40 843)	1 203	
Total	19 984 622	(51 286)	1 342 901	(74 084)	263 213	(153 737)	21 590 736	(279 107)	21 311 629
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(21 910)		(501)		(5 107)		(27 518)		
Au 31 décembre 2021	19 962 712	(51 286)	1 342 400	(74 084)	258 106	(153 737)	21 563 218	(279 107)	21 284 111
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(2) Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 229 591 milliers d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2020	2 703	□	□	□	□	□	2 703	□
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Stage 2 vers Stage 1	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers Stage 3	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	□	□	□	□	□	□	□	□
Total après transferts	2 703	□	□	□	□	□	2 703	□
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	(2 703)	□	□	□	□	□	(2 703)	□
Réévaluation de juste valeur sur la période	(13)	□	□	□	□	□	(13)	□
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	□	□	□	□	□	□	□	□
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 690)	□	□	□	□	□	(2 690)	□
Passages à perte	□	□	□	□	□	□	□	□
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	□	□	□	□	□	□	□	□
Changements dans le modèle / méthodologie	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
Total	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	□	□	□	□	□	□	□	□
Au 31 décembre 2021	□	□	□	□	□	□	□	□
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	□	□	□	□	□	□	□	□

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Aucun transfert ou variation n'a été enregistré sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables concernant les prêts et créances sur les établissements de crédit.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle

Aucun transfert ou variation n'a été enregistré sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables concernant les prêts et créances sur la clientèle.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	2 210 232	(8 235)	60 379	(5 631)	6 688	(2 137)	2 277 299	(16 003)	2 261 296
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(24 579)	(846)	23 910	689	669	(2)		(159)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(53 789)	291	53 789	(805)				(514)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	29 522	(1 138)	(29 522)	1 484				346	
Transferts vers Stage 3	(518)	2	(616)	16	1 134	(65)		(47)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	206	(1)	259	(6)	(465)	63		56	
Total après transferts	2 185 653	(9 081)	84 289	(4 942)	7 357	(2 139)	2 277 299	(16 162)	2 261 137
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	111 363	(532)	(22 673)	117	714	(217)	89 404	(632)	
Nouveaux engagements donnés	1 440 191	(6 961)	20 365	(3 395)			1 460 556	(10 356)	
Extinction des engagements	(1 329 006)	5 579	(42 862)	5 589	(2 544)	1	(1 374 412)	11 169	
Passages à perte					(2)		(2)		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		850		(2 077)		(218)		(1 445)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	178		(176)		3 260		3 262		
Au 31 décembre 2021	2 297 016	(9 613)	61 616	(4 825)	8 071	(2 356)	2 366 703	(16 794)	2 349 909

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2020	587 759	(2 986)	13 045	(2 185)	21 540	(10 448)	622 344	(15 619)	606 725
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	3 972	(421)	(4 251)	1 345	279	(65)	□	859	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(6 447)	42	6 447	(332)			□	(290)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	10 553	(466)	(10 553)	1 673			□	1 207	
Transferts vers Stage 3	(134)	3	(145)	4	279	(65)	□	(58)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	□	□	□	□	□	□	□	□	
Total après transferts	591 731	(3 407)	8 794	(840)	21 819	(10 513)	622 344	(14 760)	607 584
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	196 871	53	(341)	(219)	3 222	826	199 752	660	
Nouveaux engagements donnés	312 708	(1 868)	2 055	(327)			314 763	(2 195)	
Extinction des engagements	(116 038)	1 451	(2 129)	493	(771)	760	(118 938)	2 704	
Passages à perte					□	□	□	□	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		470		(386)		67		151	
Changements dans le modèle / méthodologie		□		□		□		□	
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	201	□	(267)	1	3 993	(1)	3 927	□	
Au 31 décembre 2021	788 602	(3 354)	8 453	(1 059)	25 041	(9 687)	822 096	(14 100)	807 996

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	44 171	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 723	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 101	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	35 070	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 723	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments dérivés de couverture	87 230	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	131 401	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 723	<input type="checkbox"/>

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	28 747	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 068	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 601	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	18 146	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 068	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments dérivés de couverture	2 837	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	31 584	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 068	<input type="checkbox"/>

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	22 165 982	□	7 119 338	749 417	8 861 886	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	104 374	□	31 946	3 682	46 474	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	15 458	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	21 284 111	□	7 119 338	749 417	8 012 150	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	104 369	□	31 946	3 682	46 474	□
Titres de dettes	866 413	□	□	□	849 736	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Total	22 165 982	□	7 119 338	749 417	8 861 886	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	104 374	□	31 946	3 682	46 474	□

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 703	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 702	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts et créances sur la clientèle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres de dettes	2 703	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 702	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actifs financiers au coût amorti	20 771 564	<input type="checkbox"/>	6 552 031	606 551	8 383 981	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	102 452	<input type="checkbox"/>	32 969	2 730	43 490	<input type="checkbox"/>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	176 884	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	111 638	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts et créances sur la clientèle	19 640 728	<input type="checkbox"/>	6 552 031	606 551	7 329 890	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	102 452	<input type="checkbox"/>	32 969	2 730	43 490	<input type="checkbox"/>
Titres de dettes	953 952	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	942 453	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	20 774 267	<input type="checkbox"/>	6 552 031	606 551	8 386 683	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	102 452	<input type="checkbox"/>	32 969	2 730	43 490	<input type="checkbox"/>

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	807 996	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	15 354	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 349 909	<input type="checkbox"/>	183 368	35 184	268 682	<input type="checkbox"/>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 715	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 528	513	<input type="checkbox"/>
Total	3 157 905	<input type="checkbox"/>	183 368	35 184	268 682	<input type="checkbox"/>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	21 069	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 528	513	<input type="checkbox"/>

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	606 725	□	□	□	□	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	11 092	□	□	□	□	
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 261 296	□	161 636	33 062	244 248	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	4 551	□	55	1 034	395	
Total	2 868 021	□	161 636	33 062	244 248	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	15 643	□	55	1 034	395	

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Valeur comptable brute avant modification	□	□	□
Gains ou pertes nets de la modification	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	2	1 734	3 810
Valeur comptable brute avant modification	2	1 734	3 821
Gains ou pertes nets de la modification	□	□	(11)
Titres de dettes			
Valeur comptable brute avant modification	□	□	□
Gains ou pertes nets de la modification	□	□	□

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains).

Au cours de la période, aucun actif n'a fait l'objet d'un reclassement en actif sain.

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i> Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	13 757 313	92 020		13 849 333	11 490 083	13 736		11 503 819
	0,5% < PD ≤ 2%	1 503 220	488 067		1 991 287	2 299 511	10 601		2 310 112
	2% < PD ≤ 20%	491 244	485 376		976 620	1 089 351	515 118		1 604 469
	20% < PD < 100%		20 516		20 516		118 852		118 852
	PD = 100%			182 287	182 287			193 882	193 882
Total Clientèle de détail		15 751 777	1 085 979	182 287	17 020 043	14 878 945	658 307	193 882	15 731 134
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	3 765 233	27 970		3 793 203	3 593 832	2 223		3 596 055
	0,6% < PD < 12%	1 327 871	176 966		1 504 837	1 442 077	109 144		1 551 221
	12% ≤ PD < 100%		51 485		51 485		94 294		94 294
	PD = 100%			75 824	75 824			87 832	87 832
Total Hors clientèle de détail		5 093 104	256 421	75 824	5 425 349	5 035 909	205 661	87 832	5 329 402
Dépréciations		(51 589)	(74 084)	(153 737)	(279 410)	(49 350)	(60 360)	(179 262)	(288 972)
Total		20 793 292	1 268 316	104 374	22 165 982	19 865 504	803 608	102 452	20 771 564

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□	□	□	□	□	□	
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□	□	□	□	□	□	
	2% < PD ≤ 20%	□	□	□	□	□	□	□	
	20% < PD < 100%	■	□	■	■	□	■	■	
	PD = 100%	■	■	□	■	■	□	■	
Total Clientèle de détail		□	□	□	□	□	□	□	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	□	□	■	□	2 703	□	■	2 703
	0,6% < PD < 12%	□	□	■	□	□	□	■	□
	12% ≤ PD < 100%	■	□	■	■	■	□	■	■
	PD = 100%	■	■	□	■	■	□	■	■
	Total Hors clientèle de détail		□	□	□	□	2 703	□	□
Total		□	□	□	□	2 703	□	□	2 703

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	1 084 233	612	■	1 084 845	1 009 222	134	■	1 009 356
	0,5% < PD ≤ 2%	120 631	8 308	■	128 939	144 112	178	■	144 290
	2% < PD ≤ 20%	59 090	16 203	■	75 293	84 570	19 330	■	103 900
	20% < PD < 100%	■	1 467	■	1 467	■	7 828	■	7 828
	PD = 100%	■	■	2 235	2 235	■	■	1 762	1 762
Total Clientèle de détail		1 263 954	26 590	2 235	1 292 779	1 237 904	27 470	1 762	1 267 136
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	695 815	4 023	■	699 838	594 657	□	■	594 657
	0,6% < PD < 12%	337 247	24 542	■	361 789	377 671	16 107	■	393 778
	12% ≤ PD < 100%	■	6 461	■	6 461	■	16 802	■	16 802
	PD = 100%	■	■	5 836	5 836	■	■	4 926	4 926
	Total Hors clientèle de détail		1 033 062	35 026	5 836	1 073 924	972 328	32 909	4 926
Provisions (1)		(9 613)	(4 825)	(2 356)	(16 794)	(8 235)	(5 631)	(2 137)	(16 003)
Total		2 287 403	56 791	5 715	2 349 909	2 201 997	54 748	4 551	2 261 296

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020					
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement					
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit										
		PD ≤ 0,5%	17 611	□		17 611	14 376	□		14 376	
		0,5% < PD ≤ 2%	3 540	382		3 922	4 968	□		4 968	
		2% < PD ≤ 20%	1 659	1 156		2 815	2 795	475		3 270	
		20% < PD < 100%		□		□		190		190	
	PD = 100%			386	386			622		622	
Total Clientèle de détail		22 810	1 538	386	24 734	22 139	665	622		23 426	
Hors clientèle de détail		PD ≤ 0,6%	618 999	3 575		622 574	454 159	□		454 159	
		0,6% < PD < 12%	146 793	2 828		149 621	111 461	6 932		118 393	
		12% ≤ PD < 100%		512		512		5 448		5 448	
		PD = 100%			24 655	24 655			20 918	20 918	
Total Hors clientèle de détail		765 792	6 915	24 655	797 362	565 620	12 380	20 918		598 918	
Provisions (1)		(3 354)	(1 059)	(9 687)	(14 100)	(2 986)	(2 185)	(10 448)		(15 619)	
TOTAL		785 248	7 394	15 354	807 996	584 773	10 860	11 092		606 725	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

La Caisse régionale ne détient pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en milliers d'euros)									
	Administration générale	1 490 901	2 469	□	1 493 370	1 491 649	□	□	1 491 649
	Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
	Etablissements de crédit	61 148	□	5	61 153	251 499	□	□	251 499
	Grandes entreprises	3 541 055	253 952	75 819	3 870 826	3 292 761	205 661	87 832	3 586 254
	Clientèle de détail	15 751 777	1 085 979	182 287	17 020 043	14 878 945	658 307	193 882	15 731 134
	Dépréciations	(51 589)	(74 084)	(153 737)	(279 410)	(49 350)	(60 360)	(179 262)	(288 972)
Total		20 793 292	1 268 316	104 374	22 165 982	19 865 504	803 608	102 452	20 771 564

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	□	□	□	□	2 703	□	□	2 703
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□
Total	□	□	□	□	2 703	□	□	2 703

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	3 528	4 810
Grandes entreprises	3 916 261	3 535 621
Clientèle de détail	4 000 503	3 640 345
Total Dettes envers la clientèle	7 920 292	7 180 776

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	110 175	185	□	110 360	151 699	100	□	151 799
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	922 887	34 841	5 836	963 564	820 629	32 809	4 926	858 364
Clientèle de détail	1 263 954	26 590	2 235	1 292 779	1 237 904	27 470	1 762	1 267 136
Provisions (1)	(9 613)	(4 825)	(2 356)	(16 794)	(8 235)	(5 631)	(2 137)	(16 003)
Total	2 287 403	56 791	5 715	2 349 909	2 201 997	54 748	4 551	2 261 296

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	765 792	6 915	24 655	797 362	565 620	12 380	20 918	598 918
Clientèle de détail	22 810	1 538	386	24 734	22 139	665	622	23 426
Provisions (1)	(3 354)	(1 059)	(9 687)	(14 100)	(2 986)	(2 185)	(10 448)	(15 619)
Total	785 248	7 394	15 354	807 996	584 773	10 860	11 092	606 725

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	20 584 944	1 336 914	257 887	22 179 745	19 635 443	863 259	281 437	20 780 139
Autres pays de l'Union européenne	222 469	491	173	223 133	249 403	44	229	249 676
Autres pays d'Europe	18 848	57	3	18 908	7 748	332	29	8 109
Amérique du Nord	7 302	246	3	7 551	7 778	273	5	8 056
Amériques centrale et du Sud	2 435	4 482	□	6 917	6 622	□	1	6 623
Afrique et Moyen-Orient	3 915	210	45	4 170	3 603	56	13	3 672
Asie et Océanie (hors Japon)	4 848	□	□	4 848	4 116	4	□	4 120
Japon	120	□	□	120	141	□	□	141
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
Dépréciations	(51 589)	(74 084)	(153 737)	(279 410)	(49 350)	(60 360)	(179 262)	(288 972)
Total	20 793 292	1 268 316	104 374	22 165 982	19 865 504	803 608	102 452	20 771 564

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays de l'Union européenne	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays d'Europe	□	□	□	□	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□	2 703	□	□	2 703
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
Total	□	□	□	□	2 703	□	□	2 703

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	7 874 314	7 144 012
Autres pays de l'Union européenne	15 468	18 182
Autres pays d'Europe	12 860	2 250
Amérique du Nord	6 530	6 197
Amériques centrale et du Sud	1 199	633
Afrique et Moyen-Orient	5 036	4 206
Asie et Océanie (hors Japon)	4 553	5 019
Japon	332	277
Organismes supra-nationaux	□	□
Total Dettes envers la clientèle	7 920 292	7 180 776

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	2 293 914	61 517	8 069	2 363 500	2 207 296	60 370	6 687	2 274 353
Autres pays de l'Union européenne	2 092	30	1	2 123	2 205	5	□	2 210
Autres pays d'Europe	162	10	□	172	118	2	□	120
Amérique du Nord	79	4	1	84	85	□	1	86
Amériques centrale et du Sud	17	51	□	68	70	□	□	70
Afrique et Moyen-Orient	502	1	□	503	411	1	□	412
Asie et Océanie (hors Japon)	248	1	□	249	46	□	□	46
Japon	2	2	□	4	1	1	□	2
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
Provisions (1)	(9 613)	(4 825)	(2 356)	(16 794)	(8 235)	(5 631)	(2 137)	(16 003)
Total	2 287 403	56 791	5 715	2 349 909	2 201 997	54 748	4 551	2 261 296

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	787 360	8 453	25 041	820 854	586 017	13 045	21 540	620 602
Autres pays de l'Union européenne	1 240	□	□	1 240	1 742	□	□	1 742
Autres pays d'Europe	2	□	□	2	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
Provisions (1)	(3 354)	(1 059)	(9 687)	(14 100)	(2 986)	(2 185)	(10 448)	(15 619)
Total	785 248	7 394	15 354	807 996	584 773	10 860	11 092	606 725

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	37 141	943	□	19 473	4 879	57	5 271	2 838	38 915
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	5
Grandes entreprises	15 102	1	□	1 853	531	□	609	293	10 179
Clientèle de détail	22 039	942	□	17 620	4 348	57	4 662	2 545	28 731
Total	37 141	943	□	19 473	4 879	57	5 271	2 838	38 915
	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours

3.2 Risque de marché

Cf. Rapport de gestion

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	□	9 922	77 308	87 230
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	□	9 922	77 308	87 230
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
Sous-total	□	□	□	□	9 922	77 308	87 230
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	□	□	□	□	9 922	77 308	87 230

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	1	1 864	972	2 837
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	1	1 864	972	2 837
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
Sous-total	□	□	□	1	1 864	972	2 837
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	□	□	□	1	1 864	972	2 837

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	1 763	47 426	141 284	190 473
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	1 763	47 426	141 242	190 431
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	42	42
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
Sous-total	□	□	□	1 763	47 426	141 284	190 473
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	□	□	□	1 763	47 426	141 284	190 473

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	2 987	65 667	319 503	388 157
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	2 987	65 667	319 447	388 101
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	56	56
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
Sous-total	□	□	□	2 987	65 667	319 503	388 157
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	□	□	□	2 987	65 667	319 503	388 157

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	78	546	7 088	7 712
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	78	465	7 088	7 631
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	81	□	81
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises et or	□	□	□	340	□	□	340
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	340	□	□	340
Autres instruments	□	□	□	13	□	□	13
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	13	□	□	13
Sous-total	□	□	□	431	546	7 088	8 065
Opérations de change à terme	□	□	□	1 036	□	□	1 036
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	□	□	□	1 467	546	7 088	9 101

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	510	599	7 360	8 469
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	117	578	7 354	8 049
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	393	21	6	420
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises et or	□	□	□	1 212	□	□	1 212
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	1 212	□	□	1 212
Autres instruments	□	□	□	15	□	□	15
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	15	□	□	15
Sous-total	□	□	□	1 737	599	7 360	9 696
Opérations de change à terme	□	□	□	905	□	□	905
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	□	□	□	2 642	599	7 360	10 601

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2021							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	78	546	7 163	7 787	
Futures	□	□	□	□	□	□	□	
FRA	□	□	□	□	□	□	□	
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	78	465	7 163	7 706	
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□	
Caps-floors-collars	□	□	□	□	81	□	81	
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	
Instruments de devises et or	□	□	□	340	□	□	340	
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□	
Options de change	□	□	□	340	□	□	340	
Autres instruments	□	□	□	485	□	□	485	
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□	
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□	
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□	
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	□	□	□	485	□	□	485	
Sous-total	□	□	□	903	546	7 163	8 612	
Opérations de change à terme	□	□	□	1 023	□	□	1 023	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	□	□	□	1 926	546	7 163	9 635	

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	511	598	7 471	8 580
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	117	578	7 465	8 160
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	394	20	6	420
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises et or	□	□	□	1 212	□	□	1 212
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	1 212	□	□	1 212
Autres instruments	□	□	□	334	□	□	334
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	334	□	□	334
Sous-total	□	□	□	2 057	598	7 471	10 126
Opérations de change à terme	□	□	□	899	□	□	899
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	□	□	□	2 956	598	7 471	11 025

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	9 667 335	8 535 841
Futures	□	□
FRA	□	□
Swaps de taux d'intérêts	9 581 916	8 398 888
Options de taux	□	□
Caps-floors-collars	85 419	136 953
Autres instruments conditionnels	□	□
Instruments de devises et or	6 900	27 048
Opérations fermes de change	□	□
Options de change	6 900	27 048
Autres instruments	164	□
Dérivés sur actions et indices boursiers	164	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□
Dérivés de crédits	□	□
Autres	□	□
Sous-total	9 674 399	8 562 889
Opérations de change à terme	122 353	100 071
Total Notionnels	9 796 752	8 662 960

Risque de change

Cf. Rapport de gestion.

3.3 Risque de liquidité et de financement

Cf. Rapport de gestion

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 641 245	4 235	209 441	21 484	□	2 876 405
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	958 031	1 861 703	6 961 742	11 745 946	35 796	21 563 218
Total	3 599 276	1 865 938	7 171 183	11 767 430	35 796	24 439 623
Dépréciations						(279 108)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						24 160 515

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 769 293	160 726	263 052	113 890	□	2 306 961
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	852 251	2 082 520	6 335 649	10 610 560	48 428	19 929 408
Total	2 621 544	2 243 246	6 598 701	10 724 450	48 428	22 236 369
Dépréciations						(288 680)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						21 947 689

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 703 068	3 381 775	7 070 082	3 207 435	□	15 362 360
Dettes envers la clientèle	7 429 937	121 750	314 335	54 270	□	7 920 292
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	9 133 005	3 503 525	7 384 417	3 261 705	□	23 282 652

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 997 995	2 958 672	6 061 434	3 312 364	□	14 330 465
Dettes envers la clientèle	6 710 977	54 957	357 833	57 009	□	7 180 776
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	8 708 972	3 013 629	6 419 267	3 369 373	□	21 511 241

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	□	□	□	□	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□	□	□	□	□
Titres de créances négociables	199 053	138 357	2 550	□	□	339 960
Emprunts obligataires	14	□	□	80 014	□	80 028
Autres dettes représentées par un titre	□	□	□	□	□	□
Total Dettes représentées par un titre	199 067	138 357	2 550	80 014	□	419 988
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	□	□	□	□	□	□
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□	□	□	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□	□	□	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□	□	□	□	□
Total Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	□	□	□	□	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□	□	□	□	□
Titres de créances négociables	180 000	265 300	34 100	□	□	479 400
Emprunts obligataires	16	□	□	83 664	□	83 680
Autres dettes représentées par un titre	□	□	□	□	□	□
Total Dettes représentées par un titre	180 016	265 300	34 100	83 664	□	563 080
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	□	□	□	□	□	□
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□	□	□	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□	□	□	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□	□	□	□	□
Total Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	30 894	□	□	□	□	30 894
(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	31 622	□	□	□	□	31 622

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	87 230	190 473	9 292 959	2 837	388 157	8 060 626
Taux d'intérêt	87 230	190 473	9 292 959	2 837	388 157	8 060 626
Change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Couverture de flux de trésorerie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total Instruments dérivés de couverture	87 230	190 473	9 292 959	2 837	388 157	8 060 626

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	893 117	3 531 854	4 867 988	9 292 959
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	893 117	3 531 854	4 864 655	9 289 626
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	3 333	3 333
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
Sous-total	□	□	□	893 117	3 531 854	4 867 988	9 292 959
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	□	□	□	893 117	3 531 854	4 867 988	9 292 959

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	1 055 553	2 326 277	4 678 796	8 060 626
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	1 055 553	2 326 277	4 675 463	8 057 293
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	3 333	3 333
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
Sous-total	□	□	□	1 055 553	2 326 277	4 678 796	8 060 626
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	□	□	□	1 055 553	2 326 277	4 678 796	8 060 626

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ **Couverture de juste valeur**

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés	□	□	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
Marchés de gré à gré	5 036	35 873	22 253	493 876	52	53 233	(3 137)	509 876
Taux d'intérêt	5 036	35 873	22 253	493 876	52	53 233	(3 137)	509 876
Instruments fermes	5 036	35 831	22 239	490 543	52	53 177	(3 081)	506 543
Instruments conditionnels	□	42	14	3 333	□	56	(56)	3 333
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
Total des micro-couvertures de juste valeur	5 036	35 873	22 253	493 876	52	53 233	(3 137)	509 876
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	82 194	154 600	260 166	8 799 083	2 785	334 924	(134 695)	7 550 750
Total couverture de juste valeur	87 230	190 473	282 419	9 292 959	2 837	388 157	(137 832)	8 060 626

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2021				31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□		□	□	□		□
Taux d'intérêt	□	□		□	□	□		□
Change	□	□		□	□	□		□
Autres	□	□		□	□	□		□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	519 898	29 355	□	(22 151)	558 173	51 650	□	3 256
Taux d'intérêt	519 898	29 355	□	(22 151)	558 173	51 650	□	3 256
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	519 898	29 355	□	(22 151)	558 173	51 650	□	3 256
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	□	□	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	□	□	□	□	□	□	□	□

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□		□	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	8 723 034	□	7 717 409	□
Total - Actifs	8 723 034	□	7 717 409	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	156 018	□	171 204	□
Total - Passifs	156 018	□	171 204	□

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments

financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Taux d'intérêt	282 419	(280 861)	1 558	(137 832)	138 003	171
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
Total	282 419	(280 861)	1 558	(137 832)	138 003	171

3.5 Risques opérationnels

Cf. Rapport de gestion.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013⁽¹⁾(CRR), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/363⁽²⁾ et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2021 comme en 2020 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a respecté les exigences réglementaires.

² Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

³ Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	419 382	402 699
Opérations avec les établissements de crédit	3 774	4 691
Opérations internes au Crédit Agricole	59 246	43 637
Opérations avec la clientèle	340 892	337 317
Opérations de location-financement	□	□
Titres de dettes	15 470	17 054
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13	105
Opérations avec les établissements de crédit	□	□
Opérations avec la clientèle	□	□
Titres de dettes	13	105
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	10 868	7 139
Autres intérêts et produits assimilés	□	□
Produits d'intérêts (1) (2)	430 263	409 943
Sur les passifs financiers au coût amorti	(90 830)	(116 138)
Opérations avec les établissements de crédit	(5 238)	(6 863)
Opérations internes au Crédit Agricole	(75 488)	(90 177)
Opérations avec la clientèle	(11 064)	(19 103)
Opérations de location-financement	□	□
Dettes représentées par un titre	960	5
Dettes subordonnées	□	□
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(81 167)	(68 060)
Autres intérêts et charges assimilées	(22)	(109)
Charges d'intérêts	(172 019)	(184 307)

(1) dont 4 127 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 4 343 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) dont 434 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2021 contre 861 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	824	(161)	663	938	(151)	787
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 921	(63 764)	(48 843)	13 690	(52 587)	(38 897)
Sur opérations avec la clientèle	7 700	(1 503)	6 197	6 995	(1 622)	5 373
Sur opérations sur titres	□	□	□	□	□	□
Sur opérations de change	219	□	219	161	□	161
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	□	□	□	□	□	□
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	200 245	(17 766)	182 479	187 382	(16 299)	171 083
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 358	(108)	2 250	2 058	(81)	1 977
Total Produits et charges de commissions	226 267	(83 302)	142 965	211 224	(70 740)	140 484

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	853	569
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(161)	472
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	106	220
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(295)	(2 442)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	□	□
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	300	533
Résultat de la comptabilité de couverture	1 558	171
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 361	(477)

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	89 187	(89 085)	102	97 819	(97 700)	119
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	33 498	(55 649)	(22 151)	50 478	(47 222)	3 256
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	55 689	(33 436)	22 253	47 341	(50 478)	(3 137)
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	565 714	(564 258)	1 456	558 166	(558 114)	52
Variations de juste valeur des éléments couverts	153 502	(412 212)	(258 710)	346 428	(211 681)	134 747
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	412 212	(152 046)	260 166	211 738	(346 433)	(134 695)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Total Résultat de la comptabilité de couverture	654 901	(653 343)	1 558	655 985	(655 814)	171

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	□	□
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (1)	36 362	12 366
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 362	12 366

(1) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés de SAS Rue La Boétie pour un montant de 27 600 milliers d'euros. Au 31 décembre 2020, la distribution sur prime d'émission effectuée par SAS Rue La Boétie pour un montant de 35 077 milliers d'euros ne figure pas en « Gain sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ».

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	330	215
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	330	215
Titres de dettes	(15)	(535)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(15)	(535)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	315	(320)

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque »

Au cours de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a procédé à la cession d'actifs au coût amorti en raison :

- de l'augmentation du risque de crédit d'actifs cédés,
- de cessions fréquentes non significatives.

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	□	□
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	□	□
Autres produits nets de l'activité d'assurance	□	□
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	□	□
Produits nets des immeubles de placement	1 406	2 484
Autres produits (charges) nets	11 643	11 562
Produits (charges) des autres activités	13 049	14 046

4.7 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(177 082)	(165 545)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(11 210)	(14 567)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(82 964)	(77 814)
Charges générales d'exploitation	(271 256)	(257 926)

(1) Dont 3 693 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	PWC		MALEVAUT-NAUD		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	69	70	84	83	153
Emetteur	69	70	69	70	138
Filiales intégrées globalement	□	□	15	13	15
Services autres que la certification des comptes	11	10	6	5	17
Emetteur	11	10	5	4	16
Filiales intégrées globalement	□	□	1	1	1
Total	80	80	90	88	170

Le montant total des honoraires de PWC, Commissaire aux Comptes de la Caisse Régionale Atlantique Vendée, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 80 milliers d'euros, dont 69 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ses filiales, et 11 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de MALEVAUT-NAUD, Commissaire aux Comptes de la Caisse Régionale Atlantique Vendée, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 90 milliers d'euros, dont 84 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ses filiales, et 6 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.).

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	(18 777)	(20 474)
Immobilisations corporelles (1)	(18 720)	(20 341)
Immobilisations incorporelles	(57)	(133)
Dotations (reprises) aux dépréciations	34	7
Immobilisations corporelles	70	8
Immobilisations incorporelles	(36)	(1)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(18 743)	(20 467)

(1) Dont 1 968 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

4.9 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(15 779)	(32 244)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(3 986)	(22 987)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(2 240)	(18 788)
Engagements par signature	(1 746)	(4 201)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(11 793)	(9 257)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(13 724)	(6 507)
Engagements par signature	1 931	(2 750)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	2 682	639
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 139	2 177
Engagements par signature	543	(1 538)
Autres actifs (C)	(59)	(10)
Risques et charges (D)	744	1 884
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)	(12 412)	(29 731)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	□	□
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	□	□
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(2 014)	(957)
Récupérations sur prêts et créances	630	1 024
comptabilisés au coût amorti	630	1 024
comptabilisés en capitaux propres recyclables	□	□
Décotes sur crédits restructurés	(11)	□
Pertes sur engagements par signature	□	□
Autres pertes	(7)	(1 381)
Autres produits	□	1 306
Coût du risque	(13 814)	(29 739)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	635	858
Plus-values de cession	662	962
Moins-values de cession	(27)	(104)
Titres de capitaux propres consolidés	□	□
Plus-values de cession	□	□
Moins-values de cession	□	□
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	635	858

4.11 Impôts

Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(36 651)	(36 851)
Charge d'impôt différé	(4)	4 993
Total Charge d'impôt	(36 655)	(31 858)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	150 118	28,41%	(42 649)
Effet des différences permanentes			6 777
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			□
Effet de l'imposition à taux réduit			(89)
Changement de taux			(2 695)
Effet des autres éléments			2 001
Taux et charge effectifs d'impôt		24,42%	(36 655)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 13 498 milliers d'euros au 31 décembre 2021 :

- Impôt différé actif : 2 630 milliers d'euros relatifs aux engagements postérieurs à l'emploi,
- Impôt différé passif : 16 128 milliers d'euros relatifs à la réévaluation des titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	84 461	32,02%	(27 044)
Effet des différences permanentes			(1 782)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			□
Effet de l'imposition à taux réduit			(5)
Changement de taux			(4 272)
Effet des autres éléments			1 245
Taux et charge effectifs d'impôt		37,72%	(31 858)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 3 858 milliers d'euros au 31 décembre 2020 :

- Impôt différé actif : 3 430 milliers d'euros relatifs aux engagements postérieurs à l'emploi,
- Impôt différé passif : 7 285 milliers d'euros relatifs à la réévaluation des titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables et 3 milliers d'euros pour les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(13)	(110)
Ecart de réévaluation de la période	(13)	(110)
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	□	□
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	□	□
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3	31
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(10)	(79)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3 096	(960)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en réserves	□	□
Autres variations	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	289 513	(82 654)
Ecart de réévaluation de la période	290 510	(82 994)
Transferts en réserves	(997)	340
Autres variations	□	□
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(9 643)	3 671
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	282 966	(79 943)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	282 956	(80 022)
Dont part du Groupe	282 956	(80 022)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	□	□

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	13	(3)	10	10	(13)	3	(10)	(10)	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	13	(3)	10	10	(13)	3	(10)	(10)	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	13	(3)	10	10	(13)	3	(10)	(10)	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(13 280)	3 430	(9 850)	(9 850)	3 096	(800)	2 296	2 296	(10 184)	2 630	(7 554)	(7 554)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	251 383	(7 285)	244 098	244 098	289 513	(8 843)	280 670	280 670	540 896	(16 128)	524 768	524 768
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	238 103	(3 855)	234 248	234 248	292 609	(9 643)	282 966	282 966	530 712	(13 498)	517 214	517 214
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	238 103	(3 855)	234 248	234 248	292 609	(9 643)	282 966	282 966	530 712	(13 498)	517 214	517 214
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	238 116	(3 858)	234 258	234 258	292 596	(9 640)	282 956	282 956	530 712	(13 498)	517 214	517 214

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□	1	□	□	□	(1)	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	123	(34)	89	89	(110)	31	(79)	(79)	13	(3)	10	10
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	123	(34)	90	89	(110)	31	(80)	(79)	13	(3)	10	10
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	123	(34)	90	89	(110)	31	(80)	(79)	13	(3)	10	10
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(12 320)	3 182	(9 138)	(9 138)	(960)	248	(712)	(712)	(13 280)	3 430	(9 850)	(9 850)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	334 037	(10 708)	323 329	323 329	(82 654)	3 423	(79 231)	(79 231)	251 383	(7 285)	244 098	244 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	321 717	(7 526)	314 191	314 191	(83 614)	3 671	(79 943)	(79 943)	238 103	(3 855)	234 248	234 248
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	321 717	(7 526)	314 191	314 191	(83 614)	3 671	(79 943)	(79 943)	238 103	(3 855)	234 248	234 248
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	321 840	(7 560)	314 281	314 280	(83 724)	3 702	(80 023)	(80 022)	238 116	(3 858)	234 258	234 258

5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités de Crédit Agricole Atlantique Vendée se situe dans le secteur « banque de proximité en France ».

Depuis l'entrée de deux filiales du secteur immobilier dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée présente l'activité de ce secteur opérationnel qui comprend les activités de vente de neuf, de transaction dans l'ancien, de location à l'année et saisonnière, de gestion locative et de syndic.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2021		
	Bancaire	Immobilier	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	438 492	14 804	453 296
Charges d'exploitation	(276 887)	(13 112)	(289 999)
Résultat brut d'exploitation	161 605	1 692	163 297
Coût du risque	(13 828)	14	(13 814)
Résultat d'exploitation	147 777	1 706	149 483
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	□	□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	635	□	635
Variations de valeur des écarts d'acquisition	□	□	□
Résultat avant impôt	148 412	1 706	150 118
Impôts sur les bénéfices	(36 103)	(552)	(36 655)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	□	□	□
Résultat net	112 309	1 154	113 463
Participations ne donnant pas le contrôle	□	□	□
Résultat net part du Groupe	112 309	1 154	113 463

	31/12/2020		
	Bancaire	Immobilier	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Produit net bancaire	379 112	12 623	391 735
Charges d'exploitation	(266 379)	(12 014)	(278 393)
Résultat brut d'exploitation	112 733	609	113 342
Coût du risque	(29 727)	(12)	(29 739)
Résultat d'exploitation	83 006	597	83 603
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	□	□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	858	□	858
Variations de valeur des écarts d'acquisition	□	□	□
Résultat avant impôt	83 864	597	84 461
Impôts sur les bénéfices	(31 671)	(187)	(31 858)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	□	□	□
Résultat net	52 193	410	52 603
Participations ne donnant pas le contrôle	□	□	□
Résultat net part du Groupe	52 193	410	52 603

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. La Caisse Régionale Atlantique Vendée opère son activité en France sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	50 556	□	51 173	□
Banques centrales	17 610	□	18 289	□
Valeur au bilan	68 166	□	69 462	□

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 101	10 601
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	236 116	310 262
Instruments de capitaux propres	1 279	1 173
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	234 837	309 089
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
Valeur au bilan	245 217	320 863
Dont Titres prêtés	□	□

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□
Titres de dettes	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□
OPCVM	□	□
Prêts et créances	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
Instruments dérivés	9 101	10 601
Valeur au bilan	9 101	10 601

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est autorisée à redonner en garantie.

Instrumentes de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	□	□
Titres de participation non consolidés	1 279	1 173
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 279	1 173

Instrumentes de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	234 357	308 826
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 364	4 395
OPCVM	229 993	304 431
Prêts et créances	480	263
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	480	263
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	234 837	309 089

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale Atlantique Vendée ne possède pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 635	11 025
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
Valeur au bilan	9 635	11 025

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□
Instrumentes dérivés	9 635	11 025
Valeur au bilan	9 635	11 025

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur les taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale Atlantique Vendée ne détient pas de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□	□	2 703	12	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 833 212	555 327	(14 431)	1 490 853	270 096	(18 712)
Total	1 833 212	555 327	(14 431)	1 493 556	270 108	(18 712)

Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	2 703	12	□
Total des titres de dettes	□	□	□	2 703	12	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
Total des prêts et créances	□	□	□	□	□	□
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□	□	2 703	12	□
Impôts sur les bénéfices		□	□		(3)	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		□	□		9	□

Instrumentes de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	6 567	□	□	5 251	□	□
Titres de participation non consolidés	1 826 645	555 327	(14 431)	1 485 602	270 096	(18 712)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 833 212	555 327	(14 431)	1 490 853	270 096	(18 712)
Impôts sur les bénéfices		(16 126)	□		(7 286)	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		539 201	(14 431)		262 810	(18 712)

Instrumentes de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□	□	□
Titres de participation non consolidés	2 370	1 280	(283)	134	□	(340)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	2 370	1 280	(283)	134	□	(340)
Impôts sur les bénéfices		□	□		□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		1 280	(283)		□	(340)

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 876 404	2 306 961
Prêts et créances sur la clientèle (1)	21 284 111	19 640 728
Titres de dettes	866 413	953 952
Valeur au bilan	25 026 928	22 901 641

(1) Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 229 591 milliers d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	15 109	23 842
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	15 104	23 835
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	151 825
Prêts subordonnés	350	1 217
Autres prêts et créances	□	□
Valeur brute	15 459	176 884
Dépréciations	(1)	□
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	15 458	176 884
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 485 171	1 294 377
Titres reçus en pension livrée	□	351 107
Comptes et avances à terme	375 775	484 593
Prêts subordonnés	□	□
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 860 946	2 130 077
Valeur au bilan	2 876 404	2 306 961

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 962	7 506
Autres concours à la clientèle	21 438 536	19 800 468
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Prêts subordonnés	578	□
Créances nées d'opérations d'assurance directe	□	□
Créances nées d'opérations de réassurance	□	□
Avances en comptes courants d'associés	35 987	48 616
Comptes ordinaires débiteurs	77 155	72 818
Valeur brute	21 563 218	19 929 408
Dépréciations	(279 107)	(288 680)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	21 284 111	19 640 728
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	□	□
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	□	□
Valeur brute	□	□
Dépréciations	□	□
Valeur nette des opérations de location-financement	□	□
Valeur au bilan	21 284 111	19 640 728

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	399 493	405 626
Obligations et autres titres à revenu fixe	467 222	548 618
Total	866 715	954 244
Dépréciations	(302)	(292)
Valeur au bilan	866 413	953 952

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
<i>(en milliers d'euros)</i>														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	91 468	91 468	□	□	91 468	80 028	80 028	□	□	80 028	11 440	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	91 468	91 468	□	□	91 468	80 028	80 028	□	□	80 028	11 440	□	□	□
Total Actifs financiers	91 468	91 468	□	□	91 468	80 028	80 028	□	□	80 028	11 440	□	□	□
Opérations de location-financement	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	91 468	91 468	□	□	91 468	80 028	80 028	□	□	80 028	11 440	□	□	□

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	597 470	94 427	503 043	□	597 470	586 723	83 680	503 043	□	586 723	10 747	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	503 043	□	503 043	□	503 043	503 043	□	503 043	□	503 043	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	94 427	94 427	□	□	94 427	83 680	83 680	□	□	83 680	10 747	□	□	□	□	□	□
Total Actifs financiers	597 470	94 427	503 043	□	597 470	586 723	83 680	503 043	□	586 723	10 747	□	□	□	□	□	□
Opérations de location-financement	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	597 470	94 427	503 043	□	597 470	586 723	83 680	503 043	□	586 723	10 747	□	□	□	□	□	□

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	□	□	□	□	□	□	□
Arabie Saoudite	□	□	□	□	□	□	□
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	7 630	7 630	□	7 630
Belgique	□	□	□	17 487	17 487	□	17 487
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Egypte	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	□	□	374 265	374 265	□	374 265
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Liban	□	□	□	□	□	□	□
Maroc	□	□	□	□	□	□	□
Pologne	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays souverains	□	□	□	□	□	□	□
Total	□	□	□	399 382	399 382	□	399 382

31/12/2020 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arabie Saoudite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Argentine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autriche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7 902	7 902	<input type="checkbox"/>	7 902
Belgique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17 944	17 944	<input type="checkbox"/>	17 944
Brésil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Egypte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Espagne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etats-Unis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	379 755	379 755	<input type="checkbox"/>	379 755
Hong Kong	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Italie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Japon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liban	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maroc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pologne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Royaume-Uni	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Russie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Turquie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ukraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Venezuela	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres pays souverains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	405 601	405 601	<input type="checkbox"/>	405 601

6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	15 362 360	14 330 465
Dettes envers la clientèle	7 920 292	7 180 776
Dettes représentées par un titre	419 988	563 080
Valeur au bilan	23 702 640	22 074 321

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	9 526	7 323
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	8 546	6 815
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	□	□
Valeurs données en pension	□	□
Titres donnés en pension livrée	97	151 919
Total	9 623	159 242
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	84	15 123
Titres donnés en pension livrée	□	351 124
Comptes et avances à terme	15 352 653	13 804 976
Total	15 352 737	14 171 223
Valeur au bilan	15 362 360	14 330 465

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	6 927 844	6 254 628
Comptes d'épargne à régime spécial	96 784	78 232
Autres dettes envers la clientèle	895 664	847 916
Titres donnés en pension livrée	□	□
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	□	□
Dettes nées d'opérations de réassurance	□	□
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	□	□
Valeur au bilan	7 920 292	7 180 776

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□
Titres de créances négociables	339 960	479 400
Emprunts obligataires	80 028	83 680
Autres dettes représentées par un titre	□	□
Valeur au bilan	419 988	563 080

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	96 318	□	96 318	87 422	□	8 896
Prises en pension de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des actifs financiers soumis à compensation	96 318	□	96 318	87 422	□	8 896

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	13 423	□	13 423	3 095	□	10 328
Prises en pension de titres	502 932	□	502 932	441 846	□	61 086
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des actifs financiers soumis à compensation	516 355	□	516 355	444 941	□	71 414

Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	199 623	□	199 623	87 422	111 668	533
Mises en pension de titres	97	□	97	□	□	97
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des passifs financiers soumis à compensation	199 720	□	199 720	87 422	111 668	630

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	398 848	□	398 848	3 095	393 337	2 416
Mises en pension de titres	503 043	□	503 043	441 846	17	61 180
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des passifs financiers soumis à compensation	901 891	□	901 891	444 941	393 354	63 596

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	□	5 798
Impôts différés	53 793	62 833
Total Actifs d'impôts courants et différés	53 793	68 631
Impôts courants	3 341	100
Impôts différés	3	4
Total Passifs d'impôts courants et différés	3 344	104

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	81 067	□	78 897	□
Charges à payer non déductibles	319	□	1 201	□
Provisions pour risques et charges non déductibles	57 531	□	53 357	□
Autres différences temporaires	22 886	(332)	24 338	□
Impôts différés sur réserves latentes	(15 152)	□	(5 360)	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(30 704)	(14 576)	(7 288)	□
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□
Gains et pertes sur écarts actuariels	976	□	1 928	□
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	□	□	□	□
Impôts différés sur résultat	(12 122)	3	(10 704)	4
Total Impôts différés	53 793	3	62 833	4

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	307 024	734 572
Comptes de stocks et emplois divers	□	□
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	□	□
Débiteurs divers (1)	306 344	733 860
Comptes de règlements	680	712
Capital souscrit non versé	□	□
Autres actifs d'assurance	□	□
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	□	□
Comptes de régularisation	80 055	106 448
Comptes d'encaissement et de transfert	1 310	36 910
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	□	□
Produits à recevoir	60 945	59 337
Charges constatées d'avance	1 326	1 586
Autres comptes de régularisation	16 474	8 615
Valeur au bilan	387 079	841 020

(1) dont 3 693 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs (1)	201 248	310 154
Comptes de règlements	□	□
Créditeurs divers	166 893	290 466
Versements restant à effectuer sur titres	27 975	11 713
Autres passifs d'assurance	□	□
Dettes locatives	6 380	7 975
Autres	□	□
Comptes de régularisation	233 771	226 299
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	27 409	11 846
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	25
Produits constatés d'avance	113 391	122 215
Charges à payer	61 393	79 698
Autres comptes de régularisation	31 573	12 515
Valeur au bilan	435 019	536 453

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Immeubles de placement

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	18 718	□	728	(38)	□	□	19 408
Amortissements et dépréciations	(7 496)	□	(811)	31	□	□	(8 276)
Valeur au bilan (1)	11 222	□	(83)	(7)	□	□	11 132

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	15 608	□	5 199	(2 089)	□	□	18 718
Amortissements et dépréciations	(8 279)	□	(638)	1 421	□	□	(7 496)
Valeur au bilan (1)	7 329	□	4 561	(668)	□	□	11 222

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	365 757	□	30 702	(6 145)	□	□	390 314
Amortissements et dépréciations	(169 688)	□	(18 715)	3 525	□	□	(184 878)
Valeur au bilan	196 069	□	11 987	(2 620)	□	□	205 436
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 195	□	19	□	□	□	7 214
Amortissements et dépréciations	(2 639)	□	(93)	□	□	□	(2 732)
Valeur au bilan	4 556	□	(74)	□	□	□	4 482

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	325 021	11 006	71 917	(54 179)	□	11 992	365 757
Amortissements et dépréciations	(148 017)	(13 316)	(20 341)	14 082	□	(2 096)	(169 688)
Valeur au bilan	177 004	(2 310)	51 576	(40 097)	□	9 896	196 069
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 134	□	61	□	□	□	7 195
Amortissements et dépréciations	(2 507)	□	(133)	□	□	□	(2 639)
Valeur au bilan	4 627	□	(72)	□	□	□	4 556

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 9 896 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre [XX] milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC).

6.14 Provisions

	31/12/2020	01/01/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	35 216	□	□	400	□	(3 485)	□	□	32 131
Risques d'exécution des engagements par signature	31 622	□	□	78 018	□	(78 746)	□	□	30 894
Risques opérationnels	5 455	□	□	8 129	(2 902)	(2 553)	□	□	8 129
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 033	□	□	4 226	(4 339)	(53)	□	(1 368)	6 500
Litiges divers	6 373	□	□	813	(183)	(1 330)	□	□	5 672
Participations	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques	2 153	□	□	704	(1 293)	(26)	□	□	1 538
TOTAL	88 852	□	□	92 290	(8 717)	(86 193)	□	(1 368)	84 864

(1) Dont 4 070 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 432 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité) qui s'élève à - 226 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et impact de la régularisation au titre du régime de retraite article L137-11 qui s'élève à + 2 541 milliers d'euros. Les autres mouvements sont composés de la variation actuarielle de la provision.

	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	31 616	□	5 628	□	(2 028)	□	□	35 216
Risques d'exécution des engagements par signature	23 131	□	53 465	□	(44 974)	□	□	31 622
Risques opérationnels	6 200	□	5 455	(3 015)	(3 185)	□	□	5 455
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 430	□	4 456	(4 234)	(2 003)	□	384	8 033
Litiges divers	8 506	□	493	(113)	(2 513)	□	□	6 373
Participations	□	□	□	□	□	□	□	□
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques	4 148	□	1 388	(1 761)	(1 622)	□	□	2 153
TOTAL	83 031	□	70 885	(9 123)	(56 325)	□	384	88 852

(1) Dont 5 490 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 544 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	220 623	196 447
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 010 253	1 948 797
Ancienneté de plus de 10 ans	1 819 220	1 757 292
Total plans d'épargne-logement	4 050 096	3 902 536
Total comptes épargne-logement	638 414	618 820
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	4 688 510	4 521 355

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	1 357	2 097
Comptes épargne-logement	11 133	16 373
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	12 490	18 471

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	309	166
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	18 349	21 126
Ancienneté de plus de 10 ans	13 473	13 924
Total plans d'épargne-logement	32 131	35 216
Total comptes épargne-logement	□	□
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	32 131	35 216

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	35 216	400	(3 485)	□	32 131
Comptes épargne-logement	□	□	□	□	□
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	35 216	400	(3 485)	□	32 131

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.15 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2021

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 272 744	12 398	24 775	1 260 367	17,04%	0,00%
Dont part du Public	1 267 856	□	12 398	1 255 458	16,98%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	4 888	12 398	12 377	4 909	0,07%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 855 972	□	□	1 855 972	25,10%	0,00%
Dont part du Public	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 855 972	□	□	1 855 972	25,10%	0,00%
Parts sociales	4 268 976	24 022	14 379	4 278 619	57,86%	100,00%
Dont 74 Caisses Locales	4 254 545	24 022	□	4 278 567	57,86%	75,90%
Dont 19 administrateurs de la Caisse régionale	24	□	1	23	0,00%	9,74%
Dont Sacam Mutualisation	1	□	□	1	0,00%	0,51%
Dont Autres	14 406	□	14 378	28	0,00%	13,85%
Total	7 397 692	36 420	39 154	7 394 958	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 112 773 milliers d'euros

Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 29 mars 2022 le paiement d'un dividende par certificats coopératifs (CCI et CCA) de 3,88 euros par titre et d'un

intérêt aux parts sociales de 0,34 euros par titre, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 29 mars 2022 un paiement de ces dividendes et intérêts aux parts sociales le 16 mai 2022.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	4,30	4,30	0,26
2018	4,19	4,19	0,26
2019	3,95	3,95	0,26
2020	3,12	3,12	0,26
Prévu 2021	3,88	3,88	0,34

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 288 milliers d'euros en 2021.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 31 mars 2021 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, le résultat 2020 distribuable et non distribué, soit 66 165 milliers d'euros, a été affecté en réserves.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2021

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée du 29 mars 2022.

Le texte de la résolution est le suivant :

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation de l'intérêt aux parts sociales)

L'Assemblée Générale fixe le taux de rémunération des parts sociales à 2,23 %.

L'application de ce taux conduit à une rémunération de 0,34 € par part sociale (montant arrondi à la deuxième décimale inférieure), soit un montant total de revenus distribués de 1 449 875,64 euros.

Ces distributions sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts, abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

Les intérêts seront mis en paiement le 16 mai 2022.

L'Assemblée Générale prend acte des distributions des intérêts aux parts sociales au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Intérêts aux parts sociales (en euros)	Abattement (en euros)	Montant global (en euros)
2020	0,26	0,10	1.109.524,20
2019	0,26	0,10	1.108.064,30
2018	0,26	0,10	1.106.198,47

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des CCA)

L'Assemblée Générale fixe à 7 201 171,36 Euros la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), au titre de l'année 2021, à raison de 3,88 euros par CCA.

Cette rémunération sera mise en paiement le 16 mai 2022.

L'Assemblée Générale prend acte de la distribution des dividendes versés aux porteurs de CCA au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes (en euros)	Montant total (en euros)
2020	3,12	5.790.632,64
2019	3,95	7.331.089,40
2018	4,19	7.776.522,68

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des CCI)

L'Assemblée Générale fixe à 4 890 223,96 Euros la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), au titre de l'année 2021 à raison de 3,88 euros par CCI. Ces versements sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts, abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

Cette rémunération sera mise en paiement le 16 mai 2022.

L'Assemblée Générale prend acte de la distribution des dividendes versés aux porteurs de CCI au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes (en euros)	Abattement (en euros)	Montant global (en euros)
2020	3,12	1.25 sous réserve que le porteur puisse prétendre à l'abattement en fonction de son statut fiscal	3.970.961,28
2019	3,95	1.58 sous réserve que le porteur puisse prétendre à l'abattement en fonction de son statut fiscal	5.040.219,75
2018	4,19	1.68 sous réserve que le porteur puisse prétendre à l'abattement en fonction de son statut fiscal	5.380.529,84

HUITIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice d'un montant de 95 764 791,64 euros telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme augmentée du report à nouveau créditeur de 369 492,28 euros comme suit :

Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat	829,73 €
Intérêts aux parts sociales	1 449 875,64 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	7 201 171,36 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement	4 890 223,96 €
Dotation à la Réserve Légale	61 944 137,42 €
Dotation à la Réserve Facultative	20 648 045,81 €
Total	96 134 283,92 €

6.16 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	68 166	□	□	□	□	68 166
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 247	237	546	11 435	231 752	245 217
Instruments dérivés de couverture	□	□	9 922	77 308	□	87 230
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	□	□	□	□	1 833 212	1 833 212
Actifs financiers au coût amorti	3 554 086	1 961 448	7 690 439	11 785 160	35 796	25 026 929
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	74 784					74 784
Total Actifs financiers par échéance	3 698 283	1 961 685	7 700 907	11 873 903	2 100 760	27 335 538
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 711	215	546	7 163	□	9 635
Instruments dérivés de couverture	140	1 623	47 426	141 284	□	190 473
Passifs financiers au coût amorti	9 331 733	3 641 882	7 386 967	3 341 719	□	23 702 640
Dettes subordonnées	□	□	□	(17)	□	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 185					5 185
Total Passifs financiers par échéance	9 338 769	3 643 720	7 434 939	3 490 149	□	23 907 933

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	69 462	□	□	□	□	69 462
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 236	1 434	599	11 727	305 867	320 863
Instruments dérivés de couverture	□	1	1 864	972	□	2 837
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 703	□	□	□	1 490 853	1 493 556
Actifs financiers au coût amorti	2 557 759	2 277 539	7 177 062	10 840 859	48 422	22 901 641
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	334 159					334 159
Total Actifs financiers par échéance	2 965 319	2 278 974	7 179 525	10 853 558	1 845 142	25 122 518
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 453	503	598	7 471	□	11 025
Instruments dérivés de couverture	345	2 642	65 667	319 503	□	388 157
Passifs financiers au coût amorti	8 888 988	3 278 929	6 453 367	3 453 037	□	22 074 321
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 704					3 704
Total Passifs financiers par échéance	8 895 490	3 282 074	6 519 632	3 780 011	□	22 477 207

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements (1)	(96 102)	(91 424)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(10 366)	(10 048)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 855)	(2 937)
Autres charges sociales	(36 958)	(34 782)
Intéressement et participation	(14 699)	(12 010)
Impôts et taxes sur rémunération	(15 102)	(14 344)
Total Charges de personnel	(177 082)	(165 545)

(1) Dont médailles du travail pour 137 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 148 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	2 172	2 135
Étranger	□	□
Total	2 172	2 135

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	43 511	□	43 511	43 698
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (2)	(350)	□	(350)	□
Ecart de change	□	□	□	□
Coût des services rendus sur l'exercice	3 674	□	3 674	2 538
Coût financier	157	□	157	427
Cotisations employés	□	□	□	□
Modifications, réductions et liquidations de régime	□	□	□	(2 419)
Variations de périmètre	(75)	□	(75)	(214)
Prestations versées (obligatoire)	(1 703)	□	(1 703)	(1 579)
Taxes, charges administratives et primes	□	□	□	□
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(908)	□	(908)	(638)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 979)	□	(1 979)	1 698
Dette actuarielle à la clôture	42 327	□	42 327	43 511

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de - 350 milliers d'euros au 1er janvier 2021 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	3 674	□	3 674	119
Charge/produit d'intérêt net	(564)	□	(564)	128
Impact en compte de résultat à la clôture	3 110	□	3 110	247

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	13 282	□	13 282	12 324
Ecart de change	□	□	□	□
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(208)	□	(208)	(102)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(908)	□	(908)	(638)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 979)	□	(1 979)	1 698
Ajustement de la limitation d'actifs	□	□	□	□
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture	10 187	□	10 187	13 282

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs à l'ouverture	38 021	□	38 021	36 640
Ecart de change	□	□	□	□
Intérêt sur l'actif (produit)	123	□	123	299
Gains/(pertes) actuariels	208	□	208	102
Cotisations payées par l'employeur	3 625	□	3 625	2 773
Cotisations payées par les employés	□	□	□	□
Modifications, réductions et liquidations de régime	□	□	□	□
Variations de périmètre	(75)	□	(75)	(214)
Taxes, charges administratives et primes	□	□	□	□
Prestations payées par le fonds	(1 703)	□	(1 703)	(1 579)
Juste valeur des actifs à la clôture	40 199	□	40 199	38 021

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle à la clôture	42 327	<input type="checkbox"/>	42 327	43 511
Impact de la limitation d'actifs (1)		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Juste valeur des actifs fin de période	(40 199)	<input type="checkbox"/>	(40 199)	(38 021)
Autres	1 942	<input type="checkbox"/>	1 942	<input type="checkbox"/>
Position nette (passif) / actif à la clôture	(4 070)	<input type="checkbox"/>	(4 070)	(5 490)

(1) Suite à la régularisation de 2 541 milliers d'euros constatée au 01/01/2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 1 942 milliers d'euros au 31 décembre 2021, un étalement de 599 milliers d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2021.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,86%	0,00%	0,36%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,36%	0,00%	0,98%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	1,50% à 3,67%	0,00%	1,75% à 3,5%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions	12,10%	4 864	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	12,10%	4 864	<input type="checkbox"/>
Obligations	80,20%	32 240	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	80,20%	32 240	<input type="checkbox"/>
Autres actifs	7,70%	3 095		0,00%	<input type="checkbox"/>		7,70%	3 095	

Taux de sensibilité

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,94% ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,52 %.

	L.137-11-2	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière des salariés
Une variation > 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de	3,74%	1,53%	0,70%	2,63%	5,94%
Une variation < 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de	3,98%	1,60%	0,80%	2,74%	6,52%

7.5 Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale Atlantique Vendée provisionne le montant de la dette actuarielle représentative de l'engagement au titre des médailles du travail. Au 31 décembre 2021, cet engagement s'élève à 2 432 milliers d'euros.

Un accord portant sur l'intéressement pour les années 2020, 2021 et 2022 a été conclu en 2019. Par cet accord, la Direction et les organisations syndicales confirment leur intérêt commun pour un système de rémunération qui associe collectivement les salariés à la bonne marche, à la réussite financière de l'entreprise et à son excellence commerciale.

7.6 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations ou indemnités versées aux membres de Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction s'élève à 3 313 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021.

8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	199 083	188 118
Droits d'utilisation des contrats de location	6 353	7 951
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	205 436	196 069

Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est preneur sont présentées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilier							
Valeur brute	9 859	□	370	(111)	□	□	10 118
Amortissements et dépréciations	(2 817)	□	(1 541)	111	□	□	(4 247)
Total Immobilier	7 042	□	(1 171)	□	□	□	5 871
Mobilier							
Valeur brute	1 261	□	□	□	□	□	1 261
Amortissements et dépréciations	(352)	□	(427)	□	□	□	(779)
Total Mobilier	909	□	(427)	□	□	□	482
Total Droits d'utilisation	7 951	□	(1 598)	□	□	□	6 353

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Immobilier							
Valeur brute	3 942	□	872	(6 947)	□	11 992	9 859
Amortissements et dépréciations	(600)	□	(4 457)	4 336	□	(2 096)	(2 817)
Total Immobilier	3 342	□	(3 585)	(2 611)	□	9 896	7 042
Mobilier							
Valeur brute		□	1 090	(157)	□	□	1 261
Amortissements et dépréciations		□	(516)	328	□	□	(352)
Total Mobilier	164	□	574	171	□	□	909
Total Droits d'utilisation	3 506	□	(3 011)	(2 440)	□	9 896	7 951

Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2021			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	4 201	1 488	691	6 380

(en milliers d'euros)	31/12/2020			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	4 504	2 490	981	7 975

Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(21)	(108)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	(21)	(108)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(1 221)	426
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	□	(52)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	□	□
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	□	□
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	□	□
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	□	20
Total Charges générales d'exploitation	(1 221)	394
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(1 973)	(4 973)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(1 973)	(4 973)
Total Charges et produits de contrats de location	(3 215)	(4 687)

Montants des flux de trésorerie de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(1 706)	(6 395)

8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée propose essentiellement des contrats de location simple. Les locations les plus significatives concernent les baux conclus avec la société Crédit Agricole Technologies et Services et les filiales (qui ont intégré le Campus by CA Atlantique Vendée depuis septembre 2020) sur le site de Nantes La Garde.

Produits de contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Location-financement	□	□
Profits ou pertes réalisés sur la vente	□	□
Produits financiers tirés des créances locatives	□	□
Produits des paiements de loyers variables	□	□
Location simple	2 243	3 399
Produits locatifs	2 243	3 399

9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	3 214 122	3 130 770
Engagements de financement	2 366 703	2 277 299
Engagements en faveur des établissements de crédit	□	□
Engagements en faveur de la clientèle	2 366 703	2 277 299
Ouverture de crédits confirmés	937 718	918 692
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	14 486	1 937
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	923 232	916 755
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 428 985	1 358 607
Engagements de garantie	847 419	853 471
Engagements d'ordre des établissements de crédit	25 323	231 127
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	□	□
Autres garanties	25 323	231 127
Engagements d'ordre de la clientèle	822 096	622 344
Cautions immobilières	189 655	153 794
Autres garanties d'ordre de la clientèle	632 441	468 550
Engagements sur titres	□	□
Titres à livrer	□	□
Engagements reçus	9 283 096	8 472 272
Engagements de financement	32 947	48 381
Engagements reçus des établissements de crédit	32 947	48 381
Engagements reçus de la clientèle	□	□
Engagements de garantie	9 250 149	8 423 891
Engagements reçus des établissements de crédit	363 938	351 826
Engagements reçus de la clientèle	8 886 211	8 072 065
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (1)	2 359 124	2 347 014
Autres garanties reçues	6 527 087	5 725 051
Engagements sur titres	□	□
Titres à recevoir	□	□

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 242 267 milliers d'euros.

Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	11 712 604	10 891 762
Titres prêtés	□	□
Dépôts de garantie sur opérations de marché	125 750	393 800
Autres dépôts de garantie	□	69 665
Titres et valeurs donnés en pension	97	503 043
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	11 838 451	11 858 270
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	□	□
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	□	□
Titres et valeurs reçus en pension	35 796	546 933
Titres vendus à découvert	□	□
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	35 796	546 933

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 11 712 604 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 10 891 762 milliers d'euros en 2020. la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté :

- 9 587 447 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 8 513 848 milliers d'euros en 2020.

- 333 844 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 368 105 milliers d'euros en 2020.

- 1 791 313 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 009 809 milliers d'euros en 2020.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 35 796 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 44 001 milliers d'euros au 31 décembre 2020, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être

réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des actifs ou passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	24 160 515	24 256 531		2 937 051	21 319 480
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 876 404	2 876 405		2 876 405	
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 500 275	2 500 275		2 500 275	
Comptes et prêts à terme	375 780	375 780		375 780	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	350	350		350	
Autres prêts et créances	(1)				
Prêts et créances sur la clientèle	21 284 111	21 380 126		60 646	21 319 480
Créances commerciales	10 962	10 962			10 962
Autres concours à la clientèle	21 175 977	21 271 992			21 271 992
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	578	578			578
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	35 987	35 987		39	35 948
Comptes ordinaires débiteurs	60 607	60 607		60 607	
Titres de dettes	866 413	903 795	902 458	1 337	
Effets publics et valeurs assimilées	399 382	428 386	428 386		
Obligations et autres titres à revenu fixe	467 031	475 409	474 072	1 337	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 026 928	25 160 326	902 458	2 938 388	21 319 480

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	21 947 689	22 005 458		22 005 458	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 306 961	2 306 961		2 306 961	
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 318 212	1 318 212		1 318 212	
Comptes et prêts à terme	484 600	484 600		484 600	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	502 932	502 932		502 932	
Prêts subordonnés	1 217	1 217		1 217	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	19 640 728	19 698 497		98 914	19 599 583
Créances commerciales	7 506	7 506			7 506
Autres concours à la clientèle	19 534 269	19 592 077			19 592 077
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	48 616	48 577		48 577	
Comptes ordinaires débiteurs	50 337	50 337		50 337	
Titres de dettes	953 952	1 012 640	1 011 200	1 440	
Effets publics et valeurs assimilées	405 601	449 390	449 390		
Obligations et autres titres à revenu fixe	548 351	563 250	561 810	1 440	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 901 641	23 018 098	1 011 200	2 407 315	19 599 583

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	15 362 360	15 362 302		15 362 302	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	8 630	8 572		8 572	
Comptes et emprunts à terme	15 353 633	15 353 633		15 353 633	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	97	97		97	
Dettes envers la clientèle	7 920 292	7 920 308		7 823 524	96 784
Comptes ordinaires créditeurs	6 927 844	6 927 844		6 927 844	
Comptes d'épargne à régime spécial	96 784	96 784			96 784
Autres dettes envers la clientèle	895 664	895 680		895 680	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	419 988	419 593		419 593	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	23 702 640	23 702 203		23 605 419	96 784

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	14 330 465	14 330 465	□	14 330 465	□
Comptes ordinaires et emprunts JJ	21 938	21 938	□	21 938	□
Comptes et emprunts à terme	13 805 484	13 805 484	□	13 805 484	□
Valeurs données en pension	□	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	503 043	503 043	□	503 043	□
Dettes envers la clientèle	7 180 776	7 180 776	□	7 102 544	78 232
Comptes ordinaires créditeurs	6 254 628	6 254 628	□	6 254 628	□
Comptes d'épargne à régime spécial	78 232	78 232	□	□	78 232
Autres dettes envers la clientèle	847 916	847 916	□	847 916	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□	□
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	□	□	□	□	□
Dettes nées d'opérations de réassurance	□	□	□	□	□
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	□	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	563 080	480 941	□	480 941	□
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	22 074 321	21 992 182	□	21 913 950	78 232

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.
Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 101	□	9 101	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□	□	□
Titres détenus à des fins de transaction	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Instruments dérivés	9 101	□	9 101	□
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	236 116	199 767	5 595	30 754
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 279	□	1 279	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Titres de participation non consolidés	1 279	□	1 279	□
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	234 837	199 767	4 316	30 754
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	480	□	□	480
Titres de dettes	234 357	199 767	4 316	30 274
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 364	□	□	4 364
OPCVM	229 993	199 767	4 316	25 910
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 833 212	□	1 788 080	45 132
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 833 212	□	1 788 080	45 132
Actions et autres titres à revenu variable	6 567	□	6 567	□

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres de participation non consolidés	1 826 645	□	1 781 513	45 132
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	87 230	□	87 230	□
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 165 659	199 767	1 890 006	75 886
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		71 522
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
Total des transferts vers chacun des niveaux		□	□	71 522

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 601	□	10 601	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□	□	□
Titres détenus à des fins de transaction	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Instruments dérivés	10 601	□	10 601	□
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	310 262	□	305 867	4 395
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 173	□	1 173	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Titres de participation non consolidés	1 173	□	1 173	□
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	309 089	□	304 694	4 395
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	263	□	263	□
Titres de dettes	308 826	□	304 431	4 395
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 395	□	□	4 395
OPCVM	304 431	□	304 431	□
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 493 556	2 703	1 490 853	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 490 853	□	1 490 853	□
Actions et autres titres à revenu variable	5 251	□	5 251	□
Titres de participation non consolidés	1 485 602	□	1 485 602	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 703	2 703	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	2 703	2 703	□	□

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 703	2 703	□	□
Instruments dérivés de couverture	2 837	□	2 837	□
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 817 256	2 703	1 810 158	4 395
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
Total des transferts vers chacun des niveaux		□	□	□

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 635	□	9 635	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	9 635	□	9 635	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	190 473	□	190 473	□
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	200 108	□	200 108	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
Total des transferts vers chacun des niveaux		□	□	□

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 025	□	11 025	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	11 025	□	11 025	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	388 157	□	388 157	□
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	399 182	□	399 182	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
Total des transferts vers chacun des niveaux		□	□	□

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Solde de clôture (31/12/2020)	4 395	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Gains /pertes de la période (1)	(20)	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Comptabilisés en résultat	(20)	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Comptabilisés en capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Achats de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Ventes de la période	(11)	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Emissions de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Dénouements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Reclassements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Variations liées au périmètre de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts	71 522	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts vers niveau 3	71 522	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts hors niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Solde de clôture (31/12/2021)	75 886	□	□	□	□	□	□	□	□	□	

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>																			
Solde de clôture (31/12/2020)	□	□	□	□	□	□	□	4 395	□	4 395	□	□	□	□	□	□	□	□	
Gains /pertes de la période (1)	□	□	□	□	□	□	□	(20)	□	(20)	□	□	□	□	□	□	□	□	
Comptabilisés en résultat	□	□	□	□	□	□	□	(20)	□	(20)	□	□	□	□	□	□	□	□	
Comptabilisés en capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Achats de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Ventes de la période	□	□	□	□	□	□	□	(11)	□	(11)	□	□	□	□	□	□	□	□	
Emissions de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Dénouements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Reclassements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Variations liées au périmètre de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts	□	□	□	480	□	□	□	□	25 910	25 910	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts vers niveau 3	□	□	□	480	□	□	□	□	25 910	25 910	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts hors niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Solde de clôture (31/12/2021)	□	□	□	480	□	□	□	4 364	25 910	30 274	□	□	□	□	□	□	□	□	

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde de clôture (31/12/2020)								
Gains /pertes de la période (1)								
Comptabilisés en résultat								
Comptabilisés en capitaux propres								
Achats de la période								
Ventes de la période								
Emissions de la période								
Dénouements de la période								
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période								
Transferts		45 132						
Transferts vers niveau 3		45 132						
Transferts hors niveau 3								
Solde de clôture (31/12/2021)		45 132						

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(20)
Comptabilisés en résultat	(20)
Comptabilisés en capitaux propres	□

11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entité	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE	Exclusif de droit	30/09/2021	Motivation opérationnelle pour permettre le respect des délais

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumise aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Contraintes légales

Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes.

Contraintes contractuelles liées à des garanties

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

11.1.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 906 millions d'euros aux FCT.

11.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 est le suivant :

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Atlantique Vendée	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
CAISSE REGIONALE ATLANTIQUE VENDEE	Intégration globale		France			100%	100%	100%	100%
74 CAISSES LOCALES AFFILIEES	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PARTICIPATION	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
FONCIERE ATLANTIQUE VENDEE	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
FCT CAH 2017 COMPARTIMENT CR847 ATLANTIQUE VENDEE	Intégration globale		France		Entité Structurée Contrôlée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH 2018 COMPARTIMENT CR847 ATLANTIQUE VENDEE	Intégration globale		France		Entité Structurée Contrôlée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH 2019 COMPARTIMENT CR847 ATLANTIQUE VENDEE	Intégration globale		France		Entité Structurée Contrôlée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH 2020 COMPARTIMENT CR847 ATLANTIQUE VENDEE	Intégration globale		France		Entité Structurée Contrôlée	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

12 Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 53 942 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 45 655 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

12.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>Entités non consolidées</i>	<i>Siège social</i>	<i>% d'intérêt</i>		<i>Motif d'exclusion du périmètre de consolidation</i>
		<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>	
LE PERTUIS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
PANORAMIC	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
COFILMO	France	20,55%	20,55%	Entité non significative
LE VILLAGE BY CA ATLANTIQUE VENDEE	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SOC EXPLOITATION AGENCE ATLANTA	France	51,00%	51,00%	Entité non significative
PATRIMOINE SQUARE HABITAT	France	99,99%	99,99%	Entité non significative
CABLE	France	99,90%	99,90%	Entité non significative
ATLANTIQUE VENDEE INNOVATION	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SQUARE HABITAT OUEST IMMOBILIER	France	50,00%	50,00%	Entité non significative

12.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Entités non consolidées</i>	<i>Siège social</i>	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (k€)	Résultat du dernier exercice (k€)
		31/12/2021	31/12/2020		
UNEXO	France	13,79%	13,79%	234 121	6 089
UNEXO FINANCEMENT	France	13,69%	13,69%	1 001	315

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Au 31 décembre 2021, le Crédit Agricole Atlantique Vendée ne détient pas d'intérêts dans certaines entités structurées non consolidées.

13 Événements postérieurs au 31 décembre 2021

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a pas connaissance d'évènement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2021.